OEA/Ser.W

CIDI/doc. 383/23 rev.1

11 avril 2023

Original : espagnol

PROJET DE RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DES RÉSOLUTIONS ET DES MANDATS CONFIÉS AUX  
 CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ   
NON MIS EN ŒUVRE AU COURS DE LA PÉRIODE 2022-2023

(Convenu à la réunion extraordinaire tenue le 11 avril 2023)

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

CONSIDÉRANT la décision des États membres de tenir la cinquante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des États Américains à Washington, D.C., du 21 au 23 juin 2023, dans l’optique de rétablir le cycle consistant à tenir l'Assemblée générale au deuxième trimestre de chaque année ;

RECONNAISSANT la nécessité de prendre des mesures pour assurer le respect et la mise en œuvre des mandats du Conseil interaméricain pour le développement intégré et de ses organes subsidiaires, ainsi que l'utilisation la plus efficace possible des ressources ;

TENANT COMPTE, par conséquent, du temps limité dont disposent le Conseil interaméricain pour le développement intégré et ses organes subsidiaires au cours de la période 2022-2023 pour mettre en œuvre tous les mandats découlant de la cinquante-deuxième session ordinaire,

DÉCIDE :

1. De convenir que les textes des résolutions et des mandats relatifs au développement intégré adoptés par l'Assemblée générale lors de sessions antérieures, ainsi que par les réunions sectorielles du Conseil interaméricain pour le développement intégré, restent pleinement en vigueur, sans pour autant empêcher l'Assemblée générale d'approuver au cours de cette session ordinaire, si elle le juge nécessaire, de nouvelles résolutions indépendantes que pourraient présenter les États membres.
2. De charger le Conseil interaméricain pour le développement intégré de renouveler les résolutions et les mandats qui n'ont pas pu être mis en œuvre au cours de la période 2022-2023 et de poursuivre la mise en œuvre des mandats en suspens, sauf disposition contraire d'une résolution spécifique adoptée par l'Assemblée générale au cours de cette session ordinaire.
3. De charger le Secrétariat exécutif au développement intégré d'aider les États membres à actualiser et à mettre en œuvre les mandats pour la période en cours.
4. De saluer l'hospitalité, le leadership et l'engagement des gouvernements des États membres qui ont accueilli et présidé les réunions des ministres et hauts fonctionnaires et des commissions interaméricaines dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré qui se sont tenues depuis la cinquante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale, et de remercier les gouvernements des États membres qui se sont engagés à accueillir les prochaines réunions sectorielles au cours de la période 2023-2024 :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Processus sectoriel | 2023 | 2024 |
| 1.Tourisme | Troisième Réunion ordinaire du CITUR | Vingt-sixième Congrès interaméricain des ministres et hauts fonctionnaires chargés du tourisme (Équateur) |
| 2. Ports | Treizième Réunion ordinaire de la CIP et vingt-troisième Réunion du comité exécutif de la CIP (Roatán, Honduras, juin) | Vingt-quatrième Réunion du comité exécutif de la CIP (pays hôte à déterminer) |
| 3. Éducation |  | Dixième Réunion ordinaire de la CIE |
| 4. Coopération |  | Quatrième Réunion spécialisée du CIDI des hauts fonctionnaires chargés de la coopération  (pays hôte à définir) |
| 1. Développement social |  | Sixième Réunion ordinaire de la CIDES |
| 1. Culture |  | Septième Réunion ordinaire de la CIC |
| 7. Développement durable | Sixième Réunion ordinaire de la CIDS (siège du Secrétariat général, avril)  Quatrième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement durable (Bahamas, octobre) |  |
| 8. Science et technologie | Dixième Réunion de la COMCyT | Septième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la science et de la technologie (pays hôte à définir) |
| 9. Travail | Réunion des groupes de travail de la CIMT | Vingt-deuxième Conférence interaméricaine des ministres du travail (CIMT) (Colombie) |
| Autres réunions\* (à titre de référence uniquement) | Seizième et dix-septième Échanges sur la compétitivité des Amériques (pays hôtes à définir) | Huitième Dialogue interaméricain des hauts fonctionnaires chargés des MPME  (pays hôte à définir)  Douzième Forum sur la compétitivité des Amériques  (pays hôte à définir)  Dix-huitième et dix-neuvième Échanges sur la compétitivité des Amériques  (pays hôtes à définir) |

1. De demander au Conseil interaméricain pour le développement intégré de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa cinquante-quatrième session ordinaire, sur l'application de la présente résolution et d’établir que la mise en œuvre des activités prévues dans la présente résolution dépendra de la disponibilité des ressources financières inscrites dans le programme-budget de l’Organisation, ainsi que d’autres ressources.

CIDRP03827F01